

## CORRECTIONNELLE

# Rumeur sur Internet : Estrosi gagne son procès

**M**algré une information judiciaire ouverte pour diffamation envers une personne chargée d'une mission de service public, l'auteur de la rumeur sur le mariage musulman d'une des filles de Christian Estrosi n'a jamais pu être appréhendé. Seul un relais de ces affirmations mensongères avait été identifié en juin dernier : une sexagénaire du village de Drap. Elle était seule, le 27 octobre dernier, intimidée et blessée de comparaître à une audience correctionnelle, à répondre du délit de diffamation devant la justice niçoise (lire *Nice-Matin* du 28 octobre 2013).

Hier, le tribunal a rendu son délibéré, l'a déclarée coupable et l'a sanctionnée d'une amende avec sursis de 1000 euros.

L'une des filles de Christian Estrosi aurait épousé un musulman en catimini et se serait convertie à l'islam. En avril 2012, cette rumeur, née d'on ne sait où, enfla sur la Toile. Courroucé, Christian Estrosi dépose une

première plainte. Classée par le parquet. Puis une seconde plainte, avec constitution de partie civile.

L'enquête est confiée au groupe cybercriminalité de la police judiciaire. Il remonte à une internaute de 66 ans, « Gaby4706 ».

Sur le forum du site *www.partisans-marine.com*, elle dépose, le 11 mars 2012, un message au titre suivant : « *Petite cérémonie discrète à la mairie de Nice et grande cérémonie dans une grande mosquée du Maroc : info ou intox ?* »

## Préjudice moral

Le site, un forum de soutien à Marine Le Pen, au Front national et au Rassemblement Bleu Marine, n'est pas anodin. Christian Estrosi pense à des opposants politiques. La prévenue s'en défend.

« *Le texte était un copier-coller d'un mail reçu. Je voulais vérifier si c'était vrai* », avait-elle précisé le 27 octobre dernier. « *Elle a ajouté info ou intox, ce qui suggère que le*

*texte pouvait être faux* », avait précisé son avocat, M<sup>e</sup> Jean-Pascal Padovani.

M<sup>e</sup> Gérard Baudoux, avocat de Christian Estrosi, avait demandé un euro symbolique de dommages et intérêts, expliquant que le texte sous-entendait que le député-maire de Nice aurait violé la loi en ne publiant pas les bans obligatoires à toute célébration de mariage, portant ainsi atteinte à son honneur.

« *Madame Savonne, procureur de la République, a considéré qu'il y avait diffamation car en diffusant ce message, ma cliente avait voulu heurter la sensibilité d'une partie de l'électorat de Christian Estrosi qui est contre les mariages mixtes. Je vois que le tribunal a suivi ses réquisitions* », a indiqué hier M<sup>e</sup> Jean-Pascal Padovani. La sexagénaire a, en outre, été condamnée à verser un euro symbolique de dommages et intérêts pour le préjudice moral au maire de Nice.

**MATHILDE TRANOY**  
mtranoy@nicematin.fr